



■ **Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration du
Centre Communal d'Action sociale**

Séance du 11 mai 2023

27 Réhabilitation et rénovation des résidences autonomie – demande de subvention auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Secrétaire de séance : Jacqueline RAMELET

Etaient présents :

■ **Le vice-président** : M. Cédric LEMAIRE
Mmes FAZAL, SAKHO, DUHIN, BOITEL, BOCQUET, BOUM, MARCELY,
MM. BROCHOT, MESLIEN, DUVAL

Etaient absents excusés :

■ **Le président** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN, pouvoir à M. LEMAIRE
Mme CAPON, pouvoir à Mme DUHIN

Etaient absents :

Mmes CORBERAND, M'BAYE, MM. MARTIN, LUCAS

Nombre de conseillers devant composer le conseil d'administration : **17**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Nombre de conseillers absents non représentés : **4**

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **13**

■ **Date de la convocation : 04.05.2023**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, Vice-président, expose :

En 2023, comme chaque année, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Hauts-de-France (CARSAT) a lancé un appel à projets « lieux de vie collectifs » portant sur 4 axes :

1. Tiers lieu
2. Ingénierie
3. Réhabilitation
4. Aménagement.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour les résidences autonomie Leroy et Somasco.

Pour la résidence Leroy, l'opération vise à améliorer le confort des logements individuels avec la création d'une porte entre l'espace salon et la salle de bain WC pour un montant évalué à 19 500 € HT.

Pour la résidence Somasco, il s'agit de rénover la toiture terrasse pour un montant estimé à 90 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel HT global desdits travaux est ainsi établi :

RA Leroy projet d'aménagement (subvention à hauteur de 100 % du prix HT car inférieur à 20 000 €)

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Création d'une porte cloison dans les 33 logements	19 500 €	Subvention CARSAT	19 500 €
		Fonds propre CCAS	0 €
Total	19 500 €	Total	19 500 €

**RA Somasco projet de réhabilitation (subvention 60 %)**

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Réfection de la toiture	90 000 €	CARSAT 60 % du prix hors taxes	54 000 €
		Fonds propres CCAS	36 000 €
Total	90 000 €	Total	90 000 €

Les opérations envisagées visent à améliorer sensiblement la vie quotidienne des résidents (intimité, confort, hygiène), ainsi que l'intégrité du bâtiment notamment la qualité d'isolation tout en prévenant des dégradations futures (humidité, infiltrations...).

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver l'ensemble des opérations à mener ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant ;
- de solliciter la CARSAT pour une subvention d'un montant total de 73 500 € ;
- d'autoriser le Monsieur le président ou son représentant à signer tout document relatif aux projets ci-avant exposés.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le Conseil d'administration :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote :

Volants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'ensemble des opérations décrites dans le rapport de présentation ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document relatif aux projets ci-dessus exposés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage :

15 MAI 2023

Accusé réception de la Sous-préfecture

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le19 MAI 2023

et publication ou notification le19 MAI 2023

affiché le15 MAI 2023.....

CREIL, le19 MAI 2023.....

Pour le président et par délégation,
Le vice-président

Cédric LEMAIRE

Pour le président et par délégation,
Le vice-président du CCAS

Cédric LEMAIRE

